

MANUEL DE FORMATION DES COMITÉS D'AUTONOMISATION

ALISSOUTIN, ROSNERT;

;

© 2018, RADl



This work is licensed under the Creative Commons Attribution License (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction, provided the original work is properly credited.

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), qui permet l'utilisation, la distribution et la reproduction sans restriction, pourvu que le mérite de la création originale soit adéquatement reconnu.

IDRC Grant/ Subvention du CRDI: 108103-001-Sexual abuse and access to justice for rural women in West Africa



BP : 12085 Dakar - Sénégal - ☎ : (221) 33 824.85.30
Adresse : Sacré Cœur II, villa 8651, Immeuble AICHA, 3^{ème} étage- Dakar
- 📠 : (221) 33 824.82 .96 -- ✉ : radi@orange.sn

**PROJET DE RECHERCHE-ACTION : VIOLENCES SEXUELLES ET ACCES A LA JUSTICE POUR LES
FEMMES RURALES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (Mauritanie, Sénégal).**

MANUEL DE FORMATION DES MEMBRES DES COMITES D'AUTONOMISATION

Décembre 2017.

INTRODUCTION

Le manuel de formation des membres des comités d'autonomisation entre dans le cadre de la mise en œuvre du Projet « Violences sexuelles et accès à la justice pour les femmes rurales de l'Afrique de l'Ouest ».

Rappel sur le projet

L'objectif du projet consiste à améliorer l'accès à la justice des femmes victimes de violences sexuelles, en milieu rural en Mauritanie et au Sénégal dans le but de lutter contre l'impunité de ces violences et contribuer à leur prévention.

Dans un premier temps, un diagnostic contextuel et des études de cas dans des sites sélectionnés dans les deux pays a permis d'établir une meilleure connaissance de l'ampleur, des causes et des formes et des conséquences des violences sexuelles dans les sites choisis en produisant notamment des statistiques désagrégées. Ensuite, le projet s'est évertué à analyser et interpréter les facteurs socioculturels, géographiques, économiques, historiques, politiques et religieux qui entravent l'accès des victimes de violence sexuelle à une justice proche, diligente et efficace.

Il s'agit maintenant, en partant des résultats d'une recherche qui s'est voulue participative depuis le début du processus, d'expérimenter des modèles réalistes alternatifs d'accès à la justice pour les femmes et filles rurales victimes de violences sexuelles notamment à travers des activités d'autonomisation de ces femmes.

Dans le sillage de cette autonomisation, les communautés des sites ciblés ont mis en place des comités d'action contre l'impunité. Le projet entreprend de renforcer leurs connaissances et aptitudes sur un certain nombre de thématiques pour une mise en œuvre éclairée de leurs plan d'action respectifs.

Contenu du manuel

Le présent manuel de formation aborde :

- Le rappel des résultats clés de la recherche ;
- les objectifs de la formation ;
- les cibles de la formation ;
- la démarche pédagogique ;
- les modules de formation ;
- l'évaluation de la formation.

Objectif général :

Améliorer les connaissances, les aptitudes et les capacités pour la mise en œuvre efficace et le suivi rapproché des recommandations de la recherche effectuée sur l'accès à la justice des femmes victimes de violence sexuelle.

Objectifs spécifiques :

- renforcer les capacités des membres des comités d'autonomisation en genre, droits humains et violences basées sur le genre ;
- initier les participants sur les procédures et saisines des organes de résolution des conflits ;
- initier les participants aux techniques d'enquête et de suivi participatif ;
- renforcer les capacités des participants en communication, réseautage et stratégies d'influence.
-

CIBES DE LA FORMATION

La formation s'adresse aux membres des comités mis en place pour lutter contre l'impunité des violences sexuelles. Elle peut être élargie à d'autres personnes ressources ou porteurs et porteuses de voie.

Le nombre de participants est fixé à 30 au maximum pour une bonne maîtrise pédagogique du groupe et un bon déroulement des travaux d'atelier et un bon suivi du niveau d'acquisition des thèmes abordés.

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

La formation est dispensée selon les principes de base de l'andragogie.

- *la participation* : les apprenants doivent très largement participer à l'acquisition et au partage des connaissances notamment par le biais des travaux pratiques ;
- *La valorisation de l'expérience des apprenants* : le formateur a certes une expérience et une expertise en matière de renforcement des connaissances sur les thèmes retenus, mais les participants connaissent mieux les problèmes de leurs localités respectives. Loin d'un exposé unilatéral du formateur, la démarche doit être interactive et participative prenant l'aspect de partages d'expériences et d'échanges dynamiques et fructueux ;
- *la négociation du contenu définitif de la formation* : le projet a certes préparé un module pour la formation. Mais à l'entame des séances, les attentes précises des apprenants (liés aux problèmes concrets de discriminations et de violences sexuelles) vécus dans leurs localités respectives) devront être dûment recueillies. Le contenu définitif de la formation résultera d'un savant dosage entre le paquet initial du formateur et les besoins exprimés par les participants ;
- *la simplicité* : le formateur doit être conscient qu'il ne cherche pas à produire des experts. Loin de bourrer les cibles, il doit leur livrer les connaissances de base nécessaires à la jouissance et à l'exercice de leurs droits fondamentaux ;

- *la prise d'engagement* : aux termes de chaque séance, les participants doivent prendre des résolutions d'action comme conséquences des connaissances et des aptitudes acquises. Parmi ces engagements doit figurer la démultiplication des acquis de la formation.

MODULE 1 : DROITS HUMAINS, GENRE ET VBG

2 sessions dont une la matinée et une l'après-midi = 1 jour.

Objectifs du module :

Objectif général : renforcer les capacités des membres des comités d'autonomisation en genre, droits humains et violences basées sur le genre.

Objectifs spécifiques :

- Livrer aux participants les connaissances de base sur les droits humains ;
- Indiquer aux participants l'écart entre les textes et la pratique notamment en ce qui concerne les droits des femmes ;
- Montrer aux participants l'utilité d'une approche genre.

SESSION 1 : DROITS HUMAINS ET GENRE

Séances	Horaires	Pédagogie	Contenus	Evaluation du niveau d'acquisition des thèmes abordés
Introduction	9h -9h 30	Brise glace	-Ouverture -Présentation des participants -Attentes des participants -Code de conduite	-
Familiarisation avec les droits humains	9h 30 - 11h 30	<u>Stratégie</u> : Demander aux participants d'énumérer les droits humains, discuter les réponses et valoriser les	Les droits civils et politiques sont traditionnellement ceux qui visent à protéger les individus par rapport à l'Etat. Ils imposent à l'Etat un devoir de non-interférence par rapport à ces libertés. Les droits civils et politiques comprennent entre autres : <ul style="list-style-type: none"> • la liberté d'expression, d'information et de la presse • la liberté de pensée, de conscience et de religion 	Parmi les droits humains, quels sont ceux qui vous paraissent particulièrement importants pour les femmes dans le contexte rural et

Séances	Horaires	Pédagogie	Contenus	Evaluation du niveau d'acquisition des thèmes abordés
		<p>bonnes réponses</p> <p><u>Outils et supports :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration des droits de l'homme -Pacte sur les droits civils et politiques -Pacte International sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels, -Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples -Protocole additionnel à la CADHP -Tableau et feuilles PADEX, marqueurs, -Blocs notes, stylos, feuilles blanches 	<ul style="list-style-type: none"> • la liberté de réunion, d'association et de rassemblement pacifique • le droit de vote, d'éligibilité et d'égal accès aux fonctions publiques • le droit à un procès équitable • l'interdiction de l'esclavage • le droit à la liberté de mouvement et à la sécurité • le droit à la vie privée • le droit à la propriété • le droit à la nationalité • le droit au mariage <p>Au niveau de l'ONU, les droits civils et politiques ont été énoncés par la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Ils sont également protégés depuis 1966 par le Pacte international sur les droits civils et politiques.</p> <p>Les droits économiques, sociaux et culturels sont les droits fondamentaux qui concernent le lieu de travail, la sécurité sociale, la vie familiale, la participation à la vie culturelle et l'accès au logement, à l'alimentation, à l'eau, aux soins de santé et à l'éducation.</p> <p>Les droits économiques, sociaux et culturels sont protégés par différents traités internationaux notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).</p> <p>Suivant le PIDESC, les DESC regroupent, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le droit au travail et à la formation professionnelle, article 6 • le droit à des conditions de travail justes et favorables (salaire équitable, rémunération procurant une existence 	actuel ?

Séances	Horaires	Pédagogie	Contenus	Evaluation du niveau d'acquisition des thèmes abordés
			<p>décente, sécurité et hygiène au travail, repos et durée de travail raisonnable, congés payés), article 7</p> <ul style="list-style-type: none"> • le droit à la syndicalisation et le droit de grève, article 8 • le droit à la sécurité sociale, article 9 • le droit à la famille (mariage librement consenti, protection spéciales pour les mères, les enfants et les adolescents), article 10 • le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant, qui inclut le droit à une alimentation adéquate (en terme qualitatif et quantitatif et conforme à ses habitudes culturelles), le droit à l'accès à l'eau, le droit à un logement adapté, article 11 • le droit à la santé, article 12 • le droit à l'éducation, article 13 et 14 • le droit à la culture et au respect de la diversité culturelle, article 15 <p>Malgré cette distinction créée, les droits économiques, sociaux et culturels et les droits civils et politiques sont indissociables. Une société qui a le ventre vide, qui n'a pas d'éducation ni une bonne santé, ne pourra jamais exercer son droit de vote en connaissance de cause, ni s'exprimer publiquement dans les médias (droit à la liberté d'expression). La démocratie ne pourra jamais être pleinement appliquée si les DESC continuent à être laissés de côté.</p>	
L'approche genre	11h 30-13h 30	<p><u>Stratégie :</u> Groupes de travail : G1 : origine des inégalités de genre dans votre localité. G2 : Sens et</p>	<p>Le terme «sexe» fait référence aux attributs physiques, qui sont biologiques et universels, des hommes et des femmes. Par exemple, seule une femme peut accoucher. Les rôles et responsabilités fondés sur le genre sont susceptibles d'évoluer. En effet, parce qu'ils sont construits, les rapports de genre sont évolutifs contrairement aux caractéristiques qui sont liées au sexe, définis à la naissance et qui sont figés. La notion de genre renferme les normes, croyances et pratiques qui influent à la fois</p>	<p>Questions : -Les textes en vigueur sur l'égalité des sexes suffisent-ils pour une bonne application de ce droit ? -Qu'est-ce que l'approche genre</p>

Séances	Horaires	Pédagogie	Contenus	Evaluation du niveau d'acquisition des thèmes abordés
		<p>utilité de la prise en charge du genre. Exposé du formateur sur l'approche genre suivi de questions réponses en plénière</p> <p><u>Outils et supports</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Loi sur la parité -Code des CL -Code électoral -Module -Tableau et feuilles PADEX, marqueurs, vidéo-projecteur -Blocs notes, stylos, feuilles blanches 	<p>sur les identités individuelles, mais aussi sur l'organisation du travail, des organisations et des institutions.</p> <p>L'inégalité entre les hommes et les femmes produit des incidences négatives sur les deux sexes. Généralement, elle conduit à brimer et opprimer les femmes et les filles, les expose à des discriminations, disparités et violences. Mais elle peut aussi avoir des conséquences négatives sur les hommes. C'est le cas lorsque certains métiers dangereux sont traditionnellement réservés aux hommes. C'est aussi le cas lorsque les hommes subissent la pression de la dépense quotidienne du ménage compte tenu de leur statut de chef de famille.</p> <p>L'approche genre reconnaît que les rôles des hommes et des femmes sont différents mais influencés par des facteurs historiques, religieux, culturels, économiques et admet que ces rôles peuvent changer dans le temps. L'approche genre et développement détecte les inégalités entre les différentes catégories sociales en particulier entre les hommes et les femmes et prend des mesures pour les corriger en vue du développement équitable et durable.</p> <p>Le développement durable et, plus particulièrement la réduction de la pauvreté, ne pourra se réaliser sans l'élimination des inégalités entre les femmes et les hommes. Ce dessein de lier la question de la promotion de la femme, la croissance économique et le développement est devenu incontournable dans toutes les perspectives d'évolution des sociétés.</p> <p>L'intégration de l'approche genre dans les projets de développement est un moyen de promouvoir un développement équitable. Elle consiste à prendre des mesures concrètes pour</p>	<p>apporte au-delà des textes ?</p>

Séances	Horaires	Pédagogie	Contenus	Evaluation du niveau d'acquisition des thèmes abordés
			favoriser l'égalité et l'équité dans l'organisation et le fonctionnement des institutions et à toutes les étapes de la gestion du cycle des projets ou des programmes.	

SESSION 2 : LES VBG

Les violences basées sur le genre	15h 17h	<p><u>Stratégie</u> :</p> Travaux de groupe restitués et corrigés en plénière : G1 et G2 : quelles sont les principales VBG dans votre localité et comment les combattre ? Synthèse du formateur sur les VBG. <p><u>Outils</u> :</p> -Tableau et feuilles PADEX, marqueurs, vidéo-projecteur -Blocs notes,	<p>Les rapports d'études consultées (Voir liste en annexe) qui ont mis à profit les recherches internationales sur les types, les causes profondes, la nature et les incidences de la violence à l'égard des femmes dans le monde entier ainsi que le rapport de l'étude de 2015 sur les VBG entreprises par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance du Sénégal a proposé la typologie suivante des VBG au Sénégal:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Violences physiques ; 2. Violences à caractère sexuel ; 3. Violences psychologiques et morales ; 4. Violences économiques 5. Le cas des mutilations génitales féminines (MGF) <p>Les violences sexuelles sont particulièrement graves. Elles sont fréquentes dans le ménage et se traduisent par des actes contre nature ou contraintes de nature sexuelle, exercés sur la femme par des menaces, par surprise ou par contrainte (viol). Les violences sexuelles ou à caractère sexuel sont aussi très fréquentes, en dehors du couple et ont pour victimes, les femmes, les filles et petites filles, les garçons, les handicapés et les personnes vulnérables. Il peut s'agir de viols, parfois perpétrés en groupe, d'attentats à la pudeur, d'actes pédophiles, de</p>	Correction des rapports de groupe
-----------------------------------	---------	--	---	-----------------------------------

		stylos, feuilles blanches	<p>détournement de mineurs, de mutilations génitales féminines, de consommation de mariage forcé ou de mariages d'enfant, de prostitutions forcées et de proxénétisme, de trafic et de traite de femmes, de filles et de garçons.</p> <p>Bien que la violence sexiste mette en péril la santé, la dignité, la sécurité et l'autonomie de ses victimes, elle reste entourée d'une culture du silence. Elle a parfois des conséquences graves sur la santé sexuelle et reproductive des victimes : grossesses forcées et non désirées, avortements dangereux, fistules traumatiques, infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH, allant même jusqu'à leur décès. Les victimes ont besoin d'une aide psychosociale, des traitements médicaux, etc.</p>	
--	--	---------------------------	---	--

MODULE 2 : RECOURS AUX FORCES DE SECURITE

2 sessions dont une la matinée et une l'après-midi = 1 jour.

Objectifs du module :

Objectif général : initier les participants sur les procédures et saisines des organes de résolution des conflits

Objectifs spécifiques :

- Indiquer aux participants les mesures de conservation des preuves
- Indiquer aux participants la procédure de saisine des organes judiciaires

SESSION 1 : PREUVES DE L'AGRESSION SEXUELLE

Séances	Horaires	Pédagogie	Contenus	Evaluation du niveau d'acquisition des thèmes abordés
Collecte et conservation des preuves de la violence sexuelle	9h 30 - 11h 30	<p><u>Stratégie :</u> Demander aux participants d'énumérer les modes de preuve et les moyens de conserver les traces de l'agression, discuter les réponses et valoriser les bonnes réponses</p> <p><u>Outils et supports :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dès la commission de l'agression, la victime, si possible, doit rester sereine et songer à rassembler les preuves. - Ces preuves peuvent être les blessures ou traces de sang montrant la violence de l'agression, des traces de sperme, les empreintes de l'auteur, les traces de sueur de l'auteur, la dégradation des vêtements de la victime, etc. - Lorsque la victime est sous le choc, ce sont ses proches où les témoins qui doivent collecter et conserver ces preuves. - Les preuves peuvent disparaître avec le temps ; c'est pourquoi, il faut les faire constater par la police ou la gendarmerie (procès verbal d'enquête) ou par le corps médical (certificat médical). - La victime peut, dès la commission de l'agression, prendre un avocat qui fera alors le travail de rassemblement des preuves de l'agression. - La victime ou ses proches doivent aussi s'assurer que les 	Comment prouver le viol devant le tribunal?

Séances	Horaires	Pédagogie	Contenus	Evaluation du niveau d'acquisition des thèmes abordés
		<ul style="list-style-type: none"> - Extraits du code pénal sur les modes de preuve, exemples de certificats médicaux -Tableau et feuilles PADEX, marqueurs, -Blocs notes, stylos, feuilles blanches 	<p>témoins éventuels accepteront de témoigner (ces derniers peuvent être entendus par la police ou la gendarmerie ou convoqués par le tribunal).</p> <ul style="list-style-type: none"> - La tentative d'agression sexuelle peut être portée devant le juge si l'auteur s'est rétracté sans désistement volontaire ; les preuves peuvent être les menaces, menaces, traces de violence, etc. 	
Etudes de cas	11h 30-13h 30	<p><u>Stratégie</u> : Donner à chaque groupe un cas de VS pour apprécier la stratégie de preuve observée et discuter les résultats en plénière</p> <p><u>Outils et supports</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Témoignages de victimes ou proches de victimes -Tableau et 	S'entendre sur le mode de preuve pour chaque type de VS	<p>Exercice :</p> <p>Identifier les bonnes pratiques en matière de preuve de l'agression sexuelle</p>

Séances	Horaires	Pédagogie	Contenus	Evaluation du niveau d'acquisition des thèmes abordés
		feuilles PADEX, marqueurs, vidéo-projecteur -Blocs notes, stylos, feuilles blanches		

SESSION 2 : LA SAISINE DES ORGANES JUDICIAIRES

Procédures pour saisir la police, la gendarmerie, le tribunal	15h 17h	<p><u>Stratégie</u> :</p> <p>Demander aux participants comment ils ont saisi la police, la gendarmerie ou le tribunal pour des vas VS ou autres.</p> <p>Synthèse du formateur sur les procédures en vigueur.</p> <p><u>Outils</u> :</p> <p>-Tableau et feuilles PADEX, marqueurs, vidéo-projecteur -Blocs notes, stylos, feuilles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La victime est libre de saisir la police (milieu urbain), la gendarmerie (milieu rural) qui transmettront éventuellement le dossier au tribunal ou de saisir directement le tribunal. - La violence sexuelle est un délit, c'est-à-dire une infraction pénale pouvant conduire l'auteur à une peine d'emprisonnement de 1 mois à 10 ans, d'une amende supérieure à 20 000 F, de l'interdiction des droits civils, civiques et politiques. Ces peines peuvent être cumulées ou non. - La victime doit saisir la police, la gendarmerie ou le tribunal d'une plainte écrite expliquant clairement les faits en annexant, si possible, les documents de preuve (certificat médical, constat d'huissier) et noms des témoins. - Si la victime ne sait pas lire, l'officier recueille la plainte orale par écrit et l'inscrit dans le registre des plaintes. - L'officier qui a reçu la plainte délivre un reçu montrant qu'une plainte (numérotée) a été déposée par telle personne à telle date et à telle heure. - Ce reçu permet au plaignant de suivre le dossier qui 	<p>Question :</p> <p>Comment s'informer de l'évolution du dossier une fois que la plainte a été déposée ?</p>
---	---------	---	--	--

		blanches	désormais va être traitée par l'autorité qui a enregistré la plainte. <ul style="list-style-type: none">- Les proches ou les témoins peuvent dénoncer l'agression sexuelle à la police, à la gendarmerie ou au tribunal.- En matière pénale, le tribunal, par le billet du procureur, peut s'autosaisir s'il est informé de l'infraction.	
--	--	----------	--	--

MODULE 3 : TECHNIQUES DE COMMUNICATION ET STRATEGIES D'INFLUENCE

2 sessions dont une la matinée et une l'après-midi = 1 jour.

Objectifs du module :

Objectif général : renforcer les capacités des participants en communication, réseautage et stratégies d'influence.

Objectifs spécifiques :

- Indiquer aux participants les principes et techniques de la communication sociale
- Indiquer aux participants les procédés de réseautage
- Renforcer les aptitudes des participants en stratégie d'influence

SESSION 1 : COMMUNICATION ET RESEAUTAGE

Séances	Horaires	Pédagogie	Contenus	Evaluation du niveau d'acquisition des thèmes abordés
La communication sociale	9h 30 - 11h 30	<p><u>Stratégie :</u> Demander aux participants d'énumérer les bonnes et mauvaises pratiques en communication sociale, discuter les réponses et valoriser les bonnes réponses</p> <p><u>Outils et supports :</u> - schéma du</p>	<p>La communication est le processus par lequel un émetteur transmet un message au récepteur dans un but précis (par exemple, modifier son comportement) suivant un canal adapté.</p> <p>La communication rend possible la vie en société. Elle permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décloisonner les acteurs - Faire circuler l'information - Créer des synergies autour d'objectifs communs - Prévenir les conflits - Renforcer le leadership. <p>Il appartient aux acteurs, en fonction de l'objectif poursuivi, de la nature et du niveau intellectuel des cibles de choisir la forme et le canal de communication. On distingue :</p>	Donner la parole respectivement à des participant(e)s qui vont simuler un discours public après s'être préparés en groupe et apprécier.

		<p>processus de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> -Tableau et feuilles PADEX, marqueurs, -Blocs notes, stylos, feuilles blanches 	<ul style="list-style-type: none"> - La conférence, la réunion, le forum ou la causerie - L'affichage - Le porte à porte - La réalisation d'un dossier - Le recours aux médias - L'internet et les réseaux sociaux - Le téléphone mobile - L'audience avec le décideur - Le sketch, etc. <p>Chaque mode, support, canal renferme des avantages et des inconvénients.</p> <p>Les principaux critères à prendre en compte sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif bien défini - Thème bien maîtrisé - Tenue bien soignée - Langue bien choisie - Cible bien maîtrisée - Timing bien préparé 	
La mobilisation sociale	11h 30-13h 30	<p><u>Stratégie</u> :</p> <p>Recueillir des témoignages en matière de mobilisation sociale et stabiliser les bonnes pratiques</p> <p><u>Outils et supports</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Témoignages de leaders communautaires 	<p>La mobilisation désigne une coordination des activités des membres d'un groupe souhaitant obtenir un engagement collectif autour d'intérêts communs.</p> <p>La mobilisation sociale est une prise de conscience d'un problème qui affecte la communauté et l'organisation d'une stratégie collective pour régler le problème.</p> <p>Les étapes sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La définition claire du problème - L'auto analyse - La mise en place d'un groupe d'initiative - Le renforcement du leadership et des capacités en communication - La communication pour enrôler de nouveaux membres et convaincre la communauté de la 	<p>Exercice :</p> <p>Définissez un processus de mobilisation sociale contre les VS</p>

		-Tableau et feuilles PADEX, marqueurs, vidéo-projecteur -Blocs notes, stylos, feuilles blanches	<p>nécessité d'agir</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'action consensuel 	
--	--	--	---	--

SESSION 2 : STRATEGIES D'INFLUENCE

Processus de plaidoyer et influence	15h 17h	<p><u>Stratégie :</u> Donner en vrac les 8 étapes du processus d'influence et demander aux participants de les ranger dans l'ordre. Commenter chacune des étapes</p> <p><u>Outils :</u> -Tableau et feuilles PADEX, marqueurs, vidéo-projecteur -Blocs notes, stylos, feuilles blanches</p>	<p>Le plaidoyer est un processus entrepris par des personnes physiques ou morales reposant sur un ensemble d'actions cohérentes et planifiées destinées à changer ou à modifier une politique ou à faire prévaloir une autre vision ou un autre programme. Le plaidoyer ne se contente pas seulement de combattre une décision déjà prise ; elle consiste aussi à participer aux processus décisionnels pour influencer sur la décision finale.</p> <p>Les étapes du processus d'influence sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le choix d'un thème d'actualité et mobilisateur - le recueil des données sur la question - la fixation d'objectifs réalistes - la définition des cibles du message - le choix et la budgétisation d'une stratégie de communication - la recherche des alliés/réseautage - la livraison du message * l'identification des partenaires potentiels * la tenue d'une première réunion de prise de contact avec les leaders des organisations intéressées * la prise d'un engagement commun * la structuration du réseau 	<p>Question : Comment réseauter les organisations locales intervenant directement ou indirectement sur les VS?</p>
--	---------	---	---	---

			<ul style="list-style-type: none">* la mise en commun des moyens* la définition d'un programme commun- l'évaluation de la stratégie	
--	--	--	---	--

MODULE 4 : TECHNIQUES D'ENQUETES ET DE TENUE DES FICHES DE SUIVI

2 sessions dont une la matinée et une l'après-midi = 1 jour.

Objectifs du module :

Objectif général : initier les participants aux techniques d'enquête et de suivi participatif.

Objectifs spécifiques :

- Indiquer aux participants les principes et techniques de base pour mener une enquête
- Familiariser les participants à la tenue des fiches et au rapportage

SESSION 1 : TECHNIQUES D'ENQUETE ET TENUE DES FICHES

Séances	Horaires	Pédagogie	Contenus	Evaluation du niveau d'acquisition des thèmes abordés
Principes et modalités d'une enquête	9h 30 - 11h 30	<p><u>Stratégie</u> : Demander aux participants de décrire un processus d'enquête.</p> <p><u>Outils et supports</u> : - schéma du processus de communication - Tableau et</p>	<p>L'enquête est un processus d'investigation rassemblant des expériences, des témoignages et des données pour éclairer une question. C'est une démarche ordonnée visant à collecter des informations auprès d'une population donnée pour décrire, expliquer ou comparer des phénomènes ou des situations. Elle est destinée à rétablir la vérité des faits, la réalité d'une situation et à éclairer la prise de décision. Elle s'oppose aux discours faits et aux décisions prises sans une maîtrise du réel.</p> <p>La préparation de l'enquête comporte plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La détermination de l'objectif de l'enquête ; - L'exploitation des documents disponibles ; 	<p>Question : Quelles sont les qualités d'un bon enquêteur</p>

Séances	Horaires	Pédagogie	Contenus	Evaluation du niveau d'acquisition des thèmes abordés
		feuilles PADEX, marqueurs, -Blocs notes, stylos, feuilles blanches	<ul style="list-style-type: none"> - La détermination des sites et des cibles (nature, nombre) de l'enquête ; - Le choix et la confection des outils ; - La budgétisation de la logistique nécessaire. <p>Le questionnaire est une fiche comportant plusieurs questions à poser aux cibles choisies. Elle comporte généralement des questions simples débouchant sur des données quantitatives. Il s'adresse le plus souvent à des cibles individuelles. On l'utilise souvent pour le sondage.</p> <p>Comme son nom l'indique, le guide d'entretien est un document contenant des questions-cadre et destiné à canaliser une discussion. Il comporte généralement des questions un peu plus profondes débouchant généralement sur des données qualitatives.</p> <p>Le guide focus est un guide pour entretien collectif. Il comporte des questions très ouvertes adressées à une audience de 6 à 10 personnes. Son intérêt est de collecter des informations à partir de discussions libres et, éventuellement, contradictoires.</p> <p>En ce qui concerne l'enquête proprement dite, l'enquêteur doit prendre soin, avant de poser ses questions, de se présenter et d'expliquer clairement ses motivations ainsi que les objectifs de l'enquête.</p> <p>Il est capital de motiver le répondant. On doit d'abord le persuader de participer à l'entretien. Les raisons qui peuvent le pousser à accepter peuvent être : l'occasion de pouvoir aborder un thème intéressant avec quelqu'un, l'opportunité de contribuer à la connaissance scientifique, le sentiment positif d'aider l'enquêteur ou encore la simple politesse qui l'empêche de</p>	

Séances	Horaires	Pédagogie	Contenus	Evaluation du niveau d'acquisition des thèmes abordés
			<p>refuser. L'intérêt de l'enquêté (ou au moins sa patience) doit ensuite être maintenu constamment. Si les questions sont incompréhensibles, embarrassantes, désadaptées ou si le ton est désagréable et l'ambiance lourde, le répondant peut falsifier ses réponses ou décider de mettre fin à l'entrevue. Pour maintenir la motivation, l'enquêteur doit posséder des compétences dans la conduite des entretiens et dans la formulation des questions.</p> <p>Il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir une attitude neutre et objective en posant les questions. Les enquêtés ont parfois tendance à faire plaisir aux enquêteurs en donnant des réponses qui peuvent leur plaire. L'enquêteur ne doit jamais se montrer surpris ou déçu. - Bien choisir le moment de l'enquête ; une enquête effectuée auprès des ménages dans la matinée d'un jour ouvrable a de fortes chances de ne retrouver que des chômeurs, des femmes de ménage, des concierges, etc. - faire preuve de tact face aux cibles difficiles. Si les réponses sont hors de propos ou trop longues, ne pas l'arrêter brusquement ; il faut plutôt ramener adroitement la conversation à l'interview. <p>Il ne faut pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suggérer de réponse à l'enquêté lorsque vous l'interrogez. Tous les renseignements doivent venir spontanément de l'enquêté. Aussi, il ne faut pas le harceler au point qu'il refuse de participer au reste de l'interview. 	

Séances	Horaires	Pédagogie	Contenus	Evaluation du niveau d'acquisition des thèmes abordés
			<ul style="list-style-type: none"> - Supposer la réponse sans poser la question. Rien n'est certain tant qu'on ne pose pas la question. Une erreur que commettent communément les enquêteurs qui ne sont pas bien formés est d'omettre une question parce que la réponse leur semble évidente. 	
Tenue des fiches	11h 30-13h 30	<p><u>Stratégie</u> : Elaborer une fiche sur les VS et demander aux participants de la remplir en s'interrogeant mutuellement</p> <p><u>Outils et supports</u> : -Témoignages de leaders communautaires -Tableau et feuilles PADEX, marqueurs, vidéo-projecteur -Blocs notes, stylos, feuilles blanches</p>	<p>Les chargés de suivi doivent bien maîtriser la thématique.</p> <p>A défaut d'une écriture lisible, il faut dactylographier les fiches.</p> <p>Après avoir rempli la fiche, il faut répéter les réponses à l'interlocuteur afin qu'il les confirme.</p> <p>Pour chaque dizaine de fiches remplies, il faut dresser un rapport montrant au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les évolutions et changements observés - Les attentes non satisfaites - Les recommandations 	<p>Exercice : Simuler une entrevue pour remplir une fiche de suivi</p>

SESSION 2 : EXERCICE PRATIQUE

Enquête dans un quartier	15h 17h	<u>Stratégie</u> : Demander aux participants d'effectuer des entretiens dans un quartier sur la base d'un questionnaire simplifié qui leur sera remis <u>Outils</u> : -Questionnaire, projecteur -Blocs notes, stylos, feuilles blanches	Chaque participant devra enquêter au moins trois personnes	Evaluation des questionnaires administrés
---------------------------------	---------	--	--	---

EVALUATION DE LA FORMATION

3 niveaux sont à prévoir ?

1. Evaluation générale des connaissances

- Pré-test : Pourquoi mobiliser les communautés contre les VBG ?
- Post test : Comment mobiliser la communauté contre les VBG ?

2. Evaluation de l'organisation de la formation

Fiche d'évaluation

Critères (%)	Très satisfaisant	Satisfaisant	Assez satisfaisant	Peu satisfaisant
Méthode de formation				
Contenu de la formation				
Niveau de participation				
Durée de la formation				
Prestation du formateur				
Discipline de groupe				
Outils et supports				
Lieu de formation				
Restauration				
Observations et suggestions : - -				

3. Evaluation des engagements pris des participants

Elle a lieu deux ou trois mois après la formation.